

1

Accusé de réception de la préfecture : 059-225900018-20240327-323532-DE-1-1

Date de réception en préfecture le 5 avril 2024

Suite à la convocation en date du 13 mars 2024
LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL DEPARTEMENTAL
Réunie à Lille le 27 MARS 2024

Sous la présidence de Christian POIRET, Président du Conseil Départemental

Nombre de membres en exercices : 82

Etaient présents : Salim ACHIBA, Martine ARLABOSSE, Barbara BAILLEUL, Grégory BARTHOLOMEUS, Charles BEAUCHAMP, Doriane BECUE, Valentin BELLEVAL, Anne-Sophie BOISSEAU, François-Xavier CADART, Yannick CAREMELLE, Loïc CATHELAIN, Marie CHAMPAULT, Paul CHRISTOPHE, Marie CIETERS, Sylvie CLERC, Barbara COEVOET, Valérie CONSEIL, Sylvie DELRUE, Agnès DENYS, Claudine DEROEUX, Carole DEVOS, Stéphane DIEUSAERT, Monique EVRARD, Soraya FAHEM, Marie-Laurence FAUCHILLE, Maël GUIZIOU, Jacques HOUSSIN, Simon JAMELIN, Sylvie LABADENS, Nicolas LEBLANC, Vincent LEDOUX, Sébastien LEPRETRE, Maryline LUCAS, Didier MANIER, Françoise MARTIN, Elisabeth MASSE, Anne MIKOLAJCZAK, Luc MONNET, Laurent PERIN, Max-André PICK, Michel PLOUY, Christian POIRET, Marie-Hélène QUATREBOEUF, Eric RENAUD, Marie-Paule ROUSSELLE, Caroline SANCHEZ, Marie SANDRA, Céline SCAVENNEC, Frédérique SEELS, Nicolas SIEGLER, Marie TONNERRE-DESMET, Patrick VALOIS, Aude VAN CAUWENBERGE, Anne VANPEENE, Philippe WAYMEL, Isabelle ZAWIEJA-DENIZON.

Absent(e)(s) représenté(e)(s) : Pierre-Michel BERNARD donne pouvoir à Françoise MARTIN, Frédéric BRICOUT donne pouvoir à Anne-Sophie BOISSEAU, Régis CAUCHE donne pouvoir à Jacques HOUSSIN, Isabelle CHOAIN donne pouvoir à Isabelle ZAWIEJA-DENIZON, Christine DECODTS donne pouvoir à Barbara BAILLEUL, Laurent DEGALLAIX donne pouvoir à Valentin BELLEVAL, Béatrice DESCAMPS-MARQUILLY donne pouvoir à Nicolas LEBLANC, Jean-Luc DETAVERNIER donne pouvoir à Marie-Hélène QUATREBOEUF, Jean-Claude DULIEU donne pouvoir à Maryline LUCAS, Michelle GREAUME donne pouvoir à Charles BEAUCHAMP, Valérie LETARD donne pouvoir à Christian POIRET, Charlotte PARMENTIER-LECOCQ donne pouvoir à Luc MONNET, Bertrand RINGOT donne pouvoir à Didier MANIER, Sébastien SEGUIN donne pouvoir à Aude VAN CAUWENBERGE, Jean-Noël VERFAILLIE donne pouvoir à Nicolas SIEGLER, Karima ZOUGGAGH donne pouvoir à Max-André PICK.

Absent(e)(s) excusé(e)(s) : Benjamin CAILLIERET, Olivier CAREMELLE, Michel LEFEBVRE.

Absent(e)(s) : Bernard BAUDOUX, Stéphanie BOCQUET, Josyane BRIDOUX, Frédéric DELANNOY, Isabelle FERNANDEZ, Julien GOKEL, Mickaël HIRAUX.

OBJET : Renouvellement des adhésions et cotisations auprès des organismes au titre de l'année 2024 - Nouvelles demandes 2024

Vu le rapport DAJAP/2024/52

DECIDE à l'unanimité:

I – Renouvellements d'adhésions

- d'autoriser le renouvellement des adhésions du Département du Nord, au titre de l'année 2024 pour :
 - l'Alliance Seine-Escaut, pour un montant de cotisation à hauteur de 3 000 € ;
 - l'Assemblée des Départements de France, pour un montant de cotisation à hauteur de 229 793,78 € ;
 - l'Association CD2E, pour un montant de cotisation à hauteur de 6 600 € ;
 - l'Association des Développeurs et des Utilisateurs de Logiciels Libres pour les Administrations et les Collectivités Territoriales, pour un montant de cotisation à hauteur de 6 000 € ;
 - l'Institut pour la Formation des Elus Territoriaux, pour un montant de cotisation à hauteur de 6 100 € ;
 - le Réseau Francophone des Villes Amies des Aînés, pour un montant de cotisation à hauteur de 4 500 € ;
 - l'association Vélo et Territoires, pour un montant de cotisation à hauteur de 5 000 € ;
 - le Groupement d'Intérêt Public du Réseau des Acheteurs Hospitaliers, pour un montant de cotisation à hauteur de 600 €.
 - le Groupement d'Intérêt Economique Atout France, pour un montant de cotisation à hauteur de 1 910,40 € ;
- d'autoriser le versement des cotisations correspondantes, au titre de l'année 2024, pour un montant total de 263 504,18 €.

II – Nouvelles adhésions

- d'autoriser l'adhésion du Département du Nord à l'Association des Utilisateurs des Logiciels Archimed (ADULO), pour un montant de cotisation à hauteur de 100 € pour l'année 2024 ;
- d'autoriser l'adhésion du Département du Nord à l'association AMORCE, pour un montant de cotisation à hauteur de 6 221 € pour l'année 2024 ;
- d'autoriser le versement des cotisations correspondantes, au titre de l'année 2024, pour un montant total de 6 321 €.

Le quorum a été vérifié à l'appel de l'affaire à 15 h 01.

Madame SEELS est directrice générale de l'association CD2E.

En raison de cette fonction, elle ne peut ni prendre part au délibéré et à la prise de décision ni être comptée dans le quorum.

55 Conseillers départementaux étaient donc présents en séance. Ils étaient porteurs de 16 pouvoirs.

Décision acquise par assentiment de l'assemblée.

Signé électroniquement



Pour le Président du Conseil Départemental
et par délégation,
Le Directeur Adjoint des Affaires Juridiques et de
l'Achat Public,

Eric LECAT